

BREVET CYCLOTOURISTE PERMANENT LES RANDONNEES DE LA VALLEE DE LA SEINE 2022

Organisées par l'A.S. BARBEREY-Cyclo

Randonnée permanente à allure libre sur 7 parcours :

| PARCOURS | DISTANCE en KM | Lieu de POINTAGE |
|---------------|----------------|-------------------|
| PARCOURS N° 1 | 55 | Mery s/seine |
| PARCOURS N° 2 | 55 BIS | BARBEREY |
| PARCOURS N° 3 | 55 TER | CHARMONT |
| PARCOURS N° 4 | 75 | FONTAINE LES GRES |
| PARCOURS N° 5 | 75 BIS | CHARMONT |
| PARCOURS N° 6 | 100 | MAIZIERES Gde P |
| PARCOURS N° 7 | 100 BIS | NOGENT S/Aube |

La participation à ce brevet est ouverte à tout cyclo licencié ou non, âgé de 16 ans au moins au jour de l'épreuve, membre ou non d'un club, couvert par une assurance. L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Les randonnées de la Vallée de la Seine pourront être effectuées du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

ENGAGEMENT

1 € pour chaque parcours, 2€ pour les non licenciés

Les cartes de route sont téléchargeables sur ce site - Paiement de la carte de route uniquement au retour pour homologation

LES PARCOURS NE SONT PAS FLECHÉS. L'AS BARBEREY ne garantit pas l'état des routes, des travaux pouvant intervenir à chaque instant de la saison. Modifiez vos parcours en conséquence dans les meilleures conditions (suivre les déviations).

VALIDATION DES PARCOURS.

Pour valider votre parcours, vous pouvez au choix :

- Faire pointer votre carte individuelle de route ou la feuille collective au lieu de contrôle prévu.
- Faire valider votre parcours par un dirigeant de votre club.
- Coller une petite photo du panneau du lieu de pointage sur votre feuille de route

L'absence de validation entrainera le refus d'homologation du parcours.

Les départs et arrivées se feront normalement de la salle des fêtes de Barberey ou de Conforama-Chomedey comme indiqués.

Nous précisons à l'intention des clubs extérieurs à l'agglomération de Troyes dont le domicile se situe sur les itinéraires des parcours, qu'ils ont la possibilité de partir chez eux après acquisition de la carte de route.

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et doivent respecter le code de la route.

Le port du casque est fortement conseillé

CLASSEMENT DES CLUBS

Les 50 km, 50 km Bis et 50 km Ter compteront 1 point - les 75 km et 75 km Bis compteront 2 points – les 100 km et 100km Bis compteront 3 points Les points seront doublés pour les féminines participant à ces randonnées.

Les cartes de route validées devront être retournées au secrétariat de l'AS BARBEREY au plus tard le 30 septembre 2022, pour homologation. Après cette date il ne sera plus possible de faire partie du classement.

Responsable du brevet permanent : Jean-Pierre ROUX - 7, rue du Moulin 10180 SAINT LYE Tel : 03 25 76 64 05 - 06 07 69 67 96 - email : jp29m18@orange.fr

AUTRE CONTACT : Joël truffe : tel : 06 70 55 04 45 / email : joel.truffe@orange.fr